



**Signature de la convention cadre « *Action Cœur de Ville* »
à Belfort, le 28 septembre 2018**

Madame **Sophie ELIZÉON**, Préfète du Territoire de Belfort,
Monsieur **Damien MESLOT**, Maire de Belfort et Président du Grand Belfort, ainsi qu'en tant que représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat,
Monsieur **Patrick MARTIN**, Directeur territorial de la Banque des Territoires,
et Monsieur **Dominique BOURGOIS**, Président du Comité Régional Action Logement de Bourgogne Franche-Comté

ont signé la convention cadre « Action Cœur de Ville » ce jour à l'Hôtel de Ville de Belfort.



Le programme « Action Cœur de Ville » pour lutter contre les fractures territoriales
222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville. Le programme Action Cœur de Ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Le Gouvernement a mobilisé plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Banque des Territoires en fonds propres et 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah.

Les phases

La signature de la convention marque le début de la phase dite d'initialisation, qui durera 18 mois maximum (jusqu'au 31 mars 2020) et dans laquelle la Ville de Belfort devra établir et réviser un diagnostic, réaliser des nouvelles études et enfin préciser un plan d'opérations décliné en actions accompagné de son plan de financement détaillé et d'un calendrier.

La seconde phase dite de déploiement (d'avril 2020 au 31 décembre 2022) verra principalement la mise en œuvre des actions (et de leurs opérations) constituant le projet, jusqu'au terme de la convention. Elle débutera avec la signature d'un avenant à la convention-cadre qui actera le diagnostic et le projet détaillé.

Des fiches-actions pourront se rajouter tout au long du programme.

Sophie ELIZÉON, Préfète du Territoire de Belfort :

« La sélection de la ville de Belfort dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » est le fruit d'un partenariat local, avec un dossier municipal instruit et soutenu par les services préfectoraux. Le soutien de l'Etat se formalise par un contrat cadre qui engage la commune, son intercommunalité et les partenaires locaux.

Ces villes, où vivent un quart des Français, ont une identité forte et jouent un rôle essentiel dans le maillage de notre territoire. Certaines d'entre elles font face à des difficultés liées à la désindustrialisation, au renforcement des métropoles, à la périurbanisation. Cela se traduit par des logements et des commerces vacants, couplés à une précarisation des populations.

Ce sont elles, à l'image de Belfort, que le plan va aider en priorité. L'objectif est de les aider à construire et à mener à bien leur projet de territoire, en leur donnant le temps nécessaire. C'est ainsi un contrat sur-mesure, qui devra répondre de façon concrète aux enjeux locaux et aux besoins exprimés par la population et les entreprises.

C'est également un contrat de simplification : l'Etat apportera son soutien en ingénierie et contribuera au pilotage d'un plan cohérent.

S'agissant du contenu du dispositif « *Action Cœur de Ville* », l'un des axes forts du programme d'actions aujourd'hui initié est la rénovation du quartier Jean Jaurès à Belfort, engagée pour une durée de 6 ans, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain, en partenariat étroit avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Ce premier projet structurant est soutenu par l'ANAH : 2 824 000 € d'aides sont réservés aux travaux de réhabilitation des logements du parc privé ainsi que 330 000 € d'aides à l'ingénierie.

D'autres projets portés par la Ville de Belfort pourront naturellement, sous réserve de leur éligibilité, bénéficier d'un soutien de l'Etat dans le cadre du programme « *Action Cœur de Ville 2018-2022* »

Damien MESLOT, Maire de Belfort et Président du Grand Belfort :

« La Ville de Belfort a été sélectionnée pour participer à la mise en œuvre du dispositif national « Action Cœur de Ville ».

Elle figure parmi les 15 villes retenues au sein de notre région et parmi les 222 villes choisies sur l'ensemble du territoire national.

Le plan « Action Cœur de Ville » doit aider Belfort à créer les conditions d'une redynamisation durable du cœur de son agglomération.

En effet, le rôle de Belfort, ville rayonnante et moteur de développement du territoire doit être conforté. Fort de ce statut, si le cœur de ville belfortain se porte bien, c'est l'ensemble du bassin de vie, y compris dans sa composante rurale, qui en bénéficie.

La Ville de Belfort est consciente de son rôle déterminant pour le territoire. C'est la raison pour laquelle elle porte déjà de nombreux projets d'aménagement urbain touchant principalement la voirie, l'habitat, la réhabilitation de bâtiments, ainsi que des projets de développement en particulier liés au commerce.

- L'habitat est un axe prioritaire pour le Grand Belfort, dont les grands enjeux ont été fixés dans le troisième Programme local de l'habitat 2016-2021 et qui portent principalement sur le maintien de l'attractivité résidentielle de l'agglomération et sur le maintien du poids démographique de la ville centre.

Avec notamment le souhait de renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie sur les quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès qui présentent encore de nombreux besoins à travers une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU), de décembre 2017 à novembre 2022. Durant les 5 années de mise en œuvre de l'OPAH RU, ce sont au total 200 logements et 145 immeubles qui feront l'objet d'un accompagnement.

Parallèlement, des aides sont apportées par le Grand Belfort pour la rénovation des logements sur le reste du territoire.

- Concernant la valorisation du patrimoine, une nouvelle campagne de ravalement subventionnée a été lancée en 2016 sur l'avenue Jean-Jaurès. Elle concerne plus de 220 immeubles. Aujourd'hui, une trentaine de bâtiments ont déjà bénéficié de ces subventions et ont vu leur façade rénovée.

- En termes d'aménagements urbains, les travaux sur le site de l'ancien hôpital ont commencé en 2017. En effet, suite à la construction et la mise en service de l'hôpital médian Nord Franche-Comté, le devenir de l'ancien site de l'hôpital de Belfort est un enjeu auquel la Ville répondra en projetant sur plusieurs tranches 375 logements sur les 4,6 ha du site.

Dans un autre secteur, un projet de mise en valeur des espaces public a vu le jour en 2018, au niveau du Quai Vallet. Il s'agit d'offrir un espace partagé et apaisé avec un cheminement piéton et cycle doux, allant de la rue Clémenceau à la place Corbis, tout en permettant l'accès aux riverains et aux commerces.

- Concernant l'accès aux services, en 2017, la Ville de Belfort a acquis l'Hôtel du Gouverneur, pour y implanter Belfort Tourisme au cœur du patrimoine historique de la Ville de Belfort, au plus près des touristes. L'autre objectif est de regrouper sur un même lieu tous les services de la Ville ayant une action préventive et de gestion du domaine public, dont les services de la Police Municipale, pour une meilleure accessibilité des services publics.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de Belfort appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires.

C'est un exercice inédit et ambitieux de mobilisation collective dont je suis heureux de présider aujourd'hui le Comité de Pilotage. »

Florence BESANCENOT, Adjointe au maire de Belfort en charge du commerce :

« Le dispositif « *Action Cœur de Ville* » est un outil qui peut notamment renforcer l'attractivité commerciale de la ville.

Aujourd'hui, avec environ 8 % de vacance, la situation de Belfort n'est pas comparable à celle d'autres villes moyennes davantage en difficulté. Pour autant, le non remplacement de quelques enseignes emblématiques, la fragilité de certains faubourgs et le renforcement des projets de périphérie incitent la Ville à anticiper et adopter une attitude offensive.

La ville de Belfort doit redevenir un pôle commercial majeur, en développant une offre commerciale cohérente et complémentaire à celle des périphéries.

Des actions de redynamisation du commerce en centre-ville sont déjà régulièrement menées par la Ville de Belfort. Durant le week-end, le centre-ville est très fréquemment le lieu d'animations avec un fort attrait pour le chaland. De plus, la Ville mène une politique d'habillage des vitrines vacantes, la mise en place d'une signalétique piétonne commerciale ou encore la requalification des marchés.

Hier soir, le Conseil municipal a adopté 2 nouvelles actions « *Action cœur de ville* » : la mise en place d'un parcours photographique sur les commerces et la création d'une plate-forme e-commerce et livraison pour les commerçants belfortains.

Par ailleurs, la Ville de Belfort a lancé une étude visant à définir le positionnement commercial de Belfort (activités de prêt-à-porter et d'alimentation, potentiel en électrodomestique, bricolage, décoration, sport) ainsi que les actions opérationnelles et complémentaires aux projets déjà engagés, à l'image de la lutte contre les cellules vides, la densification commerciale, le renforcement du cheminement piéton, la pérennisation des animations et une réflexion sur les aménagements urbains. L'étude a servi aussi à préparer les axes d'interventions d'une future SEM foncière dédiée au commerce.

Pour compléter ce plan d'actions, un manager de centre-ville a été recruté en début d'année pour mener une politique active d'accompagnement du commerce. »

La Banque des Territoires :

« Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

La Banque des Territoires est également déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés. »

Action Logement :

« La place d'Action Logement dans ce dispositif Action Cœur de Ville est une évidence : car développer une offre locative de qualité, faciliter le parcours résidentiel des ménages et principalement des salariés est notre cœur de métier. Action Logement intervient d'ailleurs régulièrement sur le bassin d'emploi de la ville de Belfort avec une approche emploi-logement. Nous partageons également la certitude qu'un traitement global est indispensable. D'où notre engagement fort dans ce programme, à savoir une enveloppe nationale de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans (sur un programme total à hauteur de 5 milliards d'€) pour lutter contre la fracture territoriale.

Sans attendre, Action Logement souhaite financer dès 2018 des premiers projets immobiliers. Nous financerons sous forme de prêts et de subventions, versés à des opérateurs bailleurs sociaux ou privés, pour des opérations d'Acquisition-Réhabilitation ou de Réhabilitation seule, dans le cadre de projets urbains d'ensemble.

Nos équipes respectives se sont d'ores et déjà rencontrées pour identifier les premières pistes d'intervention répondant à nos enjeux communs. Ces pistes seront bien sûr complétées tout au long de l'évolution de l'avancement des projets de la Ville de Belfort. »

Contacts :

Préfecture du Territoire de Belfort / patrick.rabasquinho@territoire-de-belfort.gouv.fr
03 84 57 15 75

Ville de Belfort et Grand Belfort / nmetzinger@mairie-belfort.fr – 03 84 54 26 76

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts : Aurélie Gauchey - 03 80 40 09 74
aurelie.gauchey@caissedesdepots.fr - www.banquedesterritoires.fr

